



# Contenu du programme

## Formation du 14 septembre 2021

### Respecter et dépasser les obligations en matière de comptabilité spéciale

#### Le thème de la formation

La comptabilité spéciale : des textes à sa mise en œuvre.

#### Les objectifs pédagogiques

- Analyse et compréhension du cadre légal

- Connaître les obligations en matière d'organisation de la comptabilité spéciale

#### Les objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Mettre en œuvre les fondamentaux de la comptabilité spéciale ;
- réaliser l'organisation de l'étude et le manuel de procédures ;
- maîtriser les risques et le contrôle interne pour sécuriser la comptabilité spéciale ;
- d'utiliser les fonctionnalités des logiciels métiers.

#### Les prérequis

Aucun prérequis n'est exigé

#### La méthode pédagogique

- intervention orale
- échange interactif avec les participants
- résolutions de cas pratiques
- mise en situation pratique
- QCM corrigé à la fin de la session

#### Les moyens pédagogiques, techniques et humains :

**Moyens pédagogiques :** Un support de documentation sera remis à chaque participant

#### Moyens techniques :

- Formation en présentiel
- Salle équipée d'un paper-board et d'un matériel de vidéo projection

#### Intervenants :

##### Philippe BAU

Expert-comptable diplômé,

Commissaire aux comptes, expert près la Cour d'appel de Lyon,

Membre de la Compagnie des experts-comptables de justice, de la Compagnie des experts en gestion d'entreprise.

## **Thierry BOUVET**

Mandataire judiciaire

Membre de la Caisse de Garantie des AJMJ

### **Les modalités d'évaluation :**

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur

### **Le contenu détaillé de la formation**

#### **Introduction**

#### **1 / Le cadre et les textes (1h)**

-Titre X de l'Arrêté du 18 Juillet 2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/18/JUSC1819916A/jo/texte>) ;

- Articles R 814-29 à R 814-49 du Code de commerce, R 626-40, L 663-3 du C.com.

#### **2 / Le fonctionnement de la comptabilité spéciale (3h)**

- Organisation de la comptabilité spéciale et procédures internes ;
- Risques, contrôle interne et comptabilité spéciale ;

- Les logiciels métier : certification, fonctionnalités, respect des obligations et du contrôle interne ;

- QCM et exercices.

### **3 / Le contrôle de la comptabilité spéciale (3h)**

- Le commissaire aux comptes ;
- Le contrôle triennal ;
- Le contrôle occasionnel ;
- QCM de fin de formation.

### **Détermination du public visé**

AJ, MJ et salariés des AJMJ.

### **Sanction à l'issue de la formation**

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

### **Lieu de la formation**

Centre de formation du CNAJMJ  
6, Boulevard des capucines 75009  
Paris

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

### **Effectif**

12 participants au maximum